



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 16 mai 2024	Délibération n° 2024-05-16/10 Finances
---	--

Le 16 mai 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 07/05/2024

ETAIENT PRESENTS (24) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivieres Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Brassat, M. Poisson, Mme Oziel, MM. Malnati, Studzinska, Delaroche, Bekare, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION (09) :

Mme Fayol da Cunha à Mme Umnus, M. Zontone à M. About, M. Zakaria à M. Le Maire, Mme Mebrek à Mme Mary, M. Francine à M. Thevenot, M. Corceiro à Mme David, M. Heubert à M. Delaroche, M. Amédéo à M. Bekare, M. Duranteau à Mme Jason.

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : Mme JASON

OBJET : Subvention de fonctionnement aux associations pour l'année 2024 - Abrogation de la délibération 2024-03-21/08 du 21/03/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-7,

VU la délibération n°2021-03-25/11 du 25 mars 2021 portant adoption de la Charte communale des valeurs de la République et de la laïcité,

VU la délibération n°2023-12-07/14 du 7 décembre 2023 fixant une liste d'associations pour lesquelles un versement par douzième est accordé,

VU la délibération n°2023-12-07/26 du 7 décembre 2023 relative au versement de la subvention de programmation artistique de l'école de musique, de danse et de théâtre pour la période de janvier-juin 2024,

VU la délibération n°2024-03-21/08 du 21/03/2024 attribuant les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024,

VU le budget de la ville pour l'exercice 2024,

095-219505989-20240524-DEL2024051610-DE
Date de dépôt en préfecture : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

K

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations Soiséennes dans leurs actions dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, la jeunesse, les personnes âgées, les familles, la culture, le sport...

CONSIDERANT qu'une erreur a été constatée dans la délibération n°2024-03-21/08 susvisée : les montants attribués à l'association artisans commerçants de Soisy et à l'association commerçants du marché ont été inversés et qu'il convient, dès lors, de rectifier cette erreur,

CONSIDERANT que l'association Jeunesse et Amitié protestantes a remis son dossier de subvention 2024 après la date limite de dépôt prévue initialement, mais que la Ville souhaite toutefois lui attribuer une subvention pour ses activités d'animation en faveur des jeunes,

CONSIDERANT que l'association Le souvenirs français a remis son dossier de subvention 2024 après la date limite de dépôt prévue initialement, mais que la Ville souhaite toutefois lui attribuer une subvention,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 7 mai 2024,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire et M. Dachez,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

M. Le Maire n'ayant pas pris part au vote,

A l'unanimité,

DECIDE de corriger l'erreur de retranscription des montants des subventions attribuer en 2024 pour les associations ci-dessous :

AIDE AUX COMMERCE	
Artisans commerçants de Soisy	10 000.00
Commerçants du marché	15 000.00
	25 000.00

DECIDE d'attribuer pour 2024, aux associations suivantes, les subventions telles que listées ci-dessous :

AUTRES ASSOCIATIONS	
Jeunesse et Amitié Protestantes	1 100.00
Le souvenirs français	300.00
	1 400.00

RAPPELLE que les subventions votées au titre de la délibération n°2024-03-21/08 du 21/03/2024 sont les suivants :

ENSEIGNEMENT - Premier degré	
Coopérative scolaire mater JDLF	2 132,37
Coopérative scolaire mater J.Monnet	737,64
Coopérative scolaire mater St Exupery	978,36
Coopérative scolaire mater Descartes	
Coopérative scolaire mater J.Prevert	
Coopérative scolaire primaire Les Sources	1 741,02
Coopérative scolaire primaire E.Roux 1	3 263,43
Coopérative scolaire primaire E.Roux 2	3 266,01
Coopérative scolaire primaire Descartes	4 544,07
Coopérative scolaire primaire St-Exupery	3 984,66

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240524-DEL2024051610-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

Coopérative scolaire primaire R.Schuman	2 720,43
Délégation départementale de l'éducation nationale (DDEN)	110
La ligue contre le cancer	400
ALIFE (Association locale indépendante de parents d'élèves)	200
	26 859,71

ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Association "LES TROIS COUPS"	1 500.00
Fanfare du cercle musical de Soisy-sous-Montmorency	8 900.00
Sté d'histoire de Montmorency et de sa région	620.00
ARTHEMUSE	700.00
Fêtes un pas de danse	2 000.00
Donner du style	1 000.00
Soisy ton jeu	900.00
Objectif image 95	350.00
Assos. De création audiovisuelle et de réalisation (ACAR)	200.00
Les Portugais unis avec tous	200.00
School M Danse	400.00
	16 770.00

ENCOURAGEMENT AUX SPORTS	
Association sportive du collège Descartes	300.00
Handy Sport Mixte	784.00
KOBUKAN DOJO S.A.M (Aikido)	650.00
USDEM Basket	1 500.00
A.S Enghien La Barre Cyclisme - Encouragements	900.00
A.S Enghien La Barre Cyclisme - Manifestations sportives	5 000.00
A.S Enghien La Barre Cyclisme	4 400.00
Football Club S.A.M	24 000.00
A.S.T.U.S	12 000.00
A.S.T.U.S (subvention exceptionnelle)	3 750.00
Handball Club S.A.M	14 000.00
ACS AM Judo	8 000.00
ACS AM Karaté	4 500.00
Club de Natation Vallée de Montmorency	4 500.00
CNCSAM Plongée	1 800.00
Rugby Club Vallée de Montmorency-Soisy	12 000.00
A.S. TENNIS CLUB SOISY - Ecole de tennis	5 800.00
A.S. TENNIS CLUB SOISY - Club House	35 000.00
Vallée de Montmorency Triathlon (Triathlon)	1 000.00
Vallée de Montmorency Triathlon (Duathlon)	2 600.00
Boxe	3 000.00
Badminton	1 150.00
Twirling bâton	500.00
	147 134.00

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240524-DEL2024051610-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

AIDES SOCIALES	
A la Bonheur	250.00
Amour d'enfants	600.00
Bien Hêtre	600.00
Association Cultures du cœur	400.00
Centre Communal d'Action Sociale	400 000.00
Mouvement "VIE LIBRE"	500.00
Ami-services	1 600.00
Croix-Rouge	2 000.00
Société St-Vincent de Paul	1 750.00
Asso. Donneurs sang Enghien Montmorency	200.00
Les petits choux	200.00
Asso. Educative et comportementale	400.00
UNAFAM 95 (Union de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)	200.00
UDSPVD (anciens sapeurs-pompiers du VO)	250.00
Amicale animation du personnel (garantie obsèques)	6 000.00
Amicale animation du personnel - subv.fonctionnement	5 300.00
	420 250.00

POLITIQUE DE LA VILLE	
Association Le conseil citoyen du Noyer Crapaud	500.00
Association Jambe Dio	1 500.00
	2 000.00

ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE ACCESSIBILITE	
Jardiniers de Soisy-sous-Montmorency	700.00
Association "Les Sources"	700.00
La recycle heureuse	500.00
MDB Soisy	500.00
	2 400.00

AUTRES ASSOCIATIONS	
Association des anciens combattants	1 475.00
A.M.M.A.C (Association des marins)	400.00
IDFM 98.0	1 500.00
	4 575.00

LOISIRS ET CULTURE	
Loisirs et culture - Subvention pour matériel divers	1 400.00
Loisirs et culture - Subvention de fonctionnement	131 335.00
Loisirs et culture - Programmation culturelle	
	142 135.00

Accusé de réception en préfecture
 095-219505989-20240524-DEL2024051610-DE
 Date de télétransmission : 24/05/2024
 Date de réception préfecture : 24/05/2024

ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Ecole de musique (mise en réseau des écoles)	10 380.00
Ecole de musique (convention collective prise en compte de l'ancienneté des professeurs)	30 000.00

Ecole de musique - Salaire secrétaire subvention	25 000.00
Ecole de musique – programmation artistique	15 000.00
Ecole de musique – Subvention de fonctionnement	127 692.00
Ecole de musique – Chorale Gaudeamus	8 350.00
	216 422.00

AIDES SOCIALES	
Le Club des Aînés de Soisy	13 500.00
	13 500.00

PRECISE que les modalités de versement desdites subventions resteront identiques à celles prévues à la délibération n°2024-03-21/08 du 21 mars 2024,

DECIDE que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°2024-03-21/08 du 21 mars 2024 relative aux subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024, à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

Le secrétaire



Mme JASON

Le Maire,

Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **24 MAI 2024**

Mis en ligne et/ou notifié le : **27 MAI 2024**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **27 MAI 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

H.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20240524-DEL2024051610-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024